



PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche Générale

Echelle : 1 / 6 000 ème

- Limite de zone
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés (n° / largeur)
- Zone non aedificandi
- Zone non altius tollendi
- Marge de recul de 10 mètres par rapport à l'emprise publique de la liaison inter-quartier
- Canaux
- Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 8 m
- Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 6 m
- Sites Inscrits

Révision du POS / prescription du PLU par
Délibération du Conseil Municipal
du 13 avril 2011

Projet de PLU Arrêté par Délibération
Du Conseil Municipal du
20 avril 2016

PLU approuvé par Délibération
du Conseil Municipal du
20 décembre 2016

Projet de Modification Simplifiée n°1
soumis à approbation par le Conseil
Métropolitain

Juin 2018
sép.conseils
62, carriage des Rouquières basse
13 122 Ventabren

